Face à l'intensification et à l'extension de l'épisode de pollution de l'air aux particules fines dans les prochains jours, la Direction générale de la santé appelle à la vigilance

Dans les jours à venir, l'épisode de pollution de l'air aux particules fines va s'intensifier et s'étendre à d'autres régions. Il concernera les régions Ile-de-France, Hauts-de-France, Normandie, Grand-Est Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. Au vu de la prolongation et de l'extension de cet épisode, la Direction générale de la santé (DGS) appelle toutefois à la vigilance, en particulier pour les populations les plus fragiles.

Ces épisodes de pollution peuvent entraîner l'apparition ou l'aggravation de divers symptômes (augmentation des symptômes allergiques et des crises d'asthme, irritation des yeux, de la gorge et du nez, hypersécrétion nasale, essoufflement…), notamment chez les personnes les plus vulnérables telles que les nourrissons et jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires.

Les préfectures et les Agences régionales de santé (ARS) des régions concernées suivent de près la situation depuis le début de l'épisode. Plusieurs mesures préfectorales ont été prises pour limiter les impacts sur la santé (réduction de la vitesse maximale autorisée, réduction des émissions des établissements industriels, interdiction de brûlage à l'air libre, etc.). Des recommandations ont été délivrées à la population pour limiter les déplacements et rappeler les conseils de prévention. Une surveillance des effets sur la santé est également réalisée en temps réel par Santé publique France, au niveau national et au niveau régional : à ce stade, l'agence n'a pas détecté d'évolution notable des indicateurs sanitaires globaux en lien avec la pollution de l'air.

Aussi, la Direction générale de la Santé rappelle les recommandations à suivre durant ces

épisodes de pollution, émises par le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP) :

Recommandations à l'attention des populations vulnérables et sensibles

- évitez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou à l'intérieur ;
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consultez votre médecin ou pharmacien ;
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté ;
- si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude ;
- évitez de sortir en début de matinée et en fin de journée et aux abords des grands axes routiers ;
- reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

Recommandations à l'attention de la population générale

- réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, jusqu'à la fin de l'épisode si des symptômes sont ressentis (fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations) ;
- en cas de gêne inhabituelle (par exemple : toux, mal de gorge, nez bouché, essoufflement, sifflements), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

En savoir plus :

Vous trouverez **les informations et les prévisions relatives aux dépassements des seuils et d'alerte ainsi que les recommandations à suivre** (tels que estimés par les capteurs et les modèles) sur
http://www2.prevair.org/

Vous trouverez les cartes de **déclenchement des procédures préfectorales** sur le site du **lab**

oratoire central de la surveillance de la qualité de l'air
(LCSQA) sur
http://www.lcsqa.org/vigilance-atmospherique/procedures/carte/metropole

Vous trouverez toutes les recommandations pour votre santé sur le site du ministère chargé de la santé sur http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/se-proteger-en-cas-de- pic-de-pollution-de-l-air